



**CWaPE**  
Commission  
Wallonne  
pour l'Energie

*L:\23 Technique électricité et gaz\Exonérations\Lignes directrices\Manuel utilisation annexe 2*  
**Date du document : 1/12/2017**

# MANUEL D'UTILISATION

**EXONERATION PARTIELLE DE LA SURCHARGE « CV WALLONS »**

**MANUEL D'UTILISATION DE L'ANNEXE 2**

Les informations à communiquer par les fournisseurs, en vue d'un remboursement des exonérations partielles de la surcharge CV wallons, se font via un fichier XLS (Annexe 2), dont la structure est fixée par la CWaPE et expliquée ci-après.

## **1. DESCRIPTION GENERALE**

Le fichier XLS est composé de 5 feuilles :

1. Datas
2. Résumé
3. Exonérations
4. Corrections
5. Remarques



## 2. DESCRIPTION DE LA FEUILLE « DATAS »

Informations signalétiques sur lesquelles :

- Elia se base pour effectuer le remboursement. Veillez à ce que le nom du fournisseur/détenteur d'accès, adresse, IBAN, BIC, n° TVA soient corrects.
- la CWaPE se base pour l'échange du fichier par mail. Une adresse principale est à indiquer en regard de la cellule « Email ». D'autres adresses emails peuvent être renseignées en « Copie ».

Fournisseur ou Détenteur d'accès	
-------------------------------------	--

Rue	
Code postal	
Localité	
Code Pays	
IBAN	
BIC	
TVA	
Personne de contact	= nom, prénom
Téléphone	
Email	
Copie du fichier à adresser à	

Date de création du fichier	= date à laquelle le fichier a été créé par le fournisseur ou détenteur d'accès
Date d'envoi à la CWaPE	= date à laquelle le fichier a été communiqué à la CWaPE
ID Fournisseur	Réservé à la CWaPE

## 3. DESCRIPTION DE LA FEUILLE « RESUME »

Le remplissage de cette feuille se fait automatiquement lors de la validation des données par la CWaPE. Le montant final à payer par Elia pour la période considérée ainsi que la légende des motifs de refus indiqués en colonne AL des feuilles « Exonérations » et « Corrections » sont repris sur cette feuille.

## 4. DESCRIPTION DE LA FEUILLE « EXONERATIONS »

La feuille « Exonérations » est destinée à l'encodage des **nouvelles demandes** d'exonération, pour une période donnée. Les corrections éventuelles d'une demande d'exonération précédemment validée par la CWaPE se font dans la feuille « Corrections ».

Données	Description	Fournisseur/DA	CWaPE			
ID ENTREPRISE 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Champ fourni par la CWaPE.</li> <li>- Unique à une entreprise chez un fournisseur ou détenteur d'accès.</li> <li>- A reprendre si l'entreprise est déjà connue de la CWaPE (a déjà été renseignée lors d'un envoi précédent).</li> <li>- A laisser vide dans le cas d'ajout d'une entreprise.</li> </ul>	✓ à reprendre si connu	✓ création			
<b>Données relatives au siège d'exploitation</b>						
Code NACE (version 2008)	Code EAN	Numéro d'entreprise ou d'unité d'établissement	Nom d'entreprise	Adresse	CP	Localité
Données	Description	Fournisseur/DA	CWaPE			
Code NACE	composé de 5 chiffres uniquement	✓				
Code EAN	composé de 18 chiffres uniquement	✓				
Numéro d'entreprise	composé de 10 chiffres uniquement (reprendre le 0 de tête)	✓				
Nom d'entreprise	texte libre	✓				
Adresse	texte libre	✓				
CP	code postal composé de 4 chiffres uniquement	✓				
Localité	texte libre	✓				
<b>Données relatives au siège social</b>						
Numéro d'entreprise	Nom d'entreprise	Adresse	CP	Localité		
Données	Description	Fournisseur/DA	CWaPE			
Numéro d'entreprise	composé de 10 chiffres uniquement (reprendre le 0 de tête)	✓				
Nom d'entreprise	texte libre	✓				
Adresse	texte libre	✓				
CP	texte libre	✓				
Localité	texte libre	✓				

Personne de contact			
Nom	E-mail	N° de téléphone/ GSM	
Données	Description	Fournisseur/ DA	CWaPE
Nom	texte libre	✓	
E-mail	texte libre	✓	
N° de téléphone/GSM	texte libre	✓	

Statut (réservé CWaPE)				
Accepté / Refusé	Vérif. RT	Vérif. AB	Vérif. NACE	Verif. CP
A	v	v	v	v
R	v			v
A	v		v	v

  

Données	Description	Fournisseur/ DA	CWaPE
Accepté/Refusé	A = accepté/R = refusé. Statut initial établi sur base de :		✓
Vérif RT	vérification de présence du code EAN sur le réseau de transport (pas de surcharge wallonne appliquée). Cellule cochée = entreprise non raccordée au réseau de transport		✓
Vérif. AB	vérification de présence du code EAN sur la liste des accords de branche. Cellule cochée = entreprise en « accord de branche ».		✓
Vérif NACE	vérification du code NACE. Cellule cochée = le code NACE renseigné est repris dans la liste établie par le Gouvernement wallon.		✓
Vérif CP	vérification du code postal du siège d'exploitation. Cellule cochée = le code postal renseigné est repris dans la liste des codes postaux wallons.		✓

		ID (réservé CWaPE)	
		ID ELIA	ID CWaPE
		EX0018201707003	CWA022382
EX0018201708003	CWA022383		

  

Données	Description	Fournisseur/ DA	CWaPE
<b>ID ELIA</b>	<p>référence unique générée par la CWaPE sur base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ID fournisseur,</li> <li>- du mois et de l'année d'exonération</li> </ul> <p>(EXaxxyyyzzb où « a » détermine le type de donnée ; « xxx » est l'ID fournisseur ; « yyyy » est l'année ; « zz » est le mois ; « bbb » est le numéro de séquence).</p> <p>Cet ID est communiqué à Elia et servira ensuite de référence lors de l'établissement de la note de crédit correspondante.</p>		✓
<b>ID CWaPE</b>	référence unique générée par la CWaPE sur base des informations reçues (CWAxxxxxx où « x » est un chiffre)		✓

*La combinaison des ID Elia et ID CWaPE permet de tracer chaque demande d'exonération.*

Exonération						
Type	Mois / Année	Energies prélevées (kWh)	Terme 1 (€/MWh)	Montant terme 1 (€)	Terme 2 (€/MWh)	Montant terme 2 (€)
Nouveau	07.2017	1149048	12,7916	14698,17	2,5495	1464,75
Nouveau	08.2017	1123968	12,7916	14377,35	2,5495	1432,78
Données	Description			Fournisseur/DA	CWaPE	
Type	<b>Nouveau.</b> encodage des nouvelles déclarations uniquement. Les corrections de données précédemment validées se font dans la feuille « Corrections ».			✓		
Mois/Année	mois d'exonération au format texte (pas date) mm.aaaa			✓		
Energies prélevées (kWh)	énergie consommée et soumise à la surcharge CV (en kWh). Chiffres uniquement, sans décimales			✓		
Terme 1 (€/MWh)	prix HTVA du terme 1 de la surcharge. Chiffres uniquement, 4 décimales			✓		
Montant terme 1 (€)	montant total HTVA facturé du terme 1 pendant la période considérée = énergies prélevées ( <b>MWh</b> ) x terme 1 (€/MWh) ⚠ aux unités employées (kWh vs MWh)			✓		
Terme 2 (€/MWh)	intégré par la CWaPE prix HTVA du terme 2 de la surcharge				✓	
Montant terme 2 (€)	calculé par la CWaPE montant HTVA total du terme 2 = énergies exonérées (MWh) x terme 2 (€/MWh)				✓	

Validation (réservé CWaPE)					
Energies prélevées (MWh)	Energies prélevées validées (MWh)	Energies exonérées (MWh)	Taux d'exonération (%)	Exonérations (€)	Montant à payer par ELIA (€)
1149,048		574,524	50	7349,08	5884,33
1123,968		561,984	50	7188,67	5755,89
Données	Description			Fournisseur/DA	CWaPE
Energies prélevées (MWh)	énergie consommée et soumise à la surcharge CV				✓
Energies prélevées validées (MWh)	correction éventuelle par la CWaPE Vide = aucune correction n'a été apportée Non vide = une correction a été apportée				✓
Energies exonérées (MWh)	énergie exonérée = énergies prélevées (MWh) x taux d'exonération (%).				✓
Taux d'exonération (%)	taux d'exonération déterminé sur base des données validées par la CWaPE				✓
Exonérations (€)	montant total de l'exonération = montant du terme 1 x taux d'exonération (%)				✓
Montant à payer par Elia (€)	montant à payer par Elia = montant des exonérations - montant terme 2				✓

Validation (réservé CWaPE)			
Accepté / Refusé	Motif si refus	Remarque	
A			
A			
Données	Description	Fournisseur/DA	CWaPE
Accepté / Refusé	statut final (volumes pris en compte) A = accepté ; R = refusé		✓
Motif si refus	Utilisation d'un code de 1 à 4 dont la légende est expliquée dans la feuille « Résumé »		✓
Remarque			✓

## 5. DESCRIPTION DE LA FEUILLE « CORRECTIONS »

La feuille « Corrections » reprend la même structure que la feuille « Exonérations ».

Cette partie doit reprendre les lignes à corriger d'un fichier XLS (Annexe 2) ayant déjà fait l'objet d'une validation par la CWaPE.

Les corrections peuvent porter sur :

- le code NACE, n° BCE, CP (colonnes B à H). Ces données doivent également figurer dans la feuille « Remarques » ;

- les données relatives à l'exonération : énergies, prix de la surcharge (terme 1), taux d'exonération, (colonnes Y à AJ).

Lorsqu'une correction doit être effectuée, il convient de copier la ligne à corriger d'un précédent fichier deux fois : une première fois pour annuler la ligne, une seconde fois pour la corriger.

La première ligne reprend les données telles qu'envoyées dans un précédent fichier (Annexe 2) en changeant le type de « Nouveau » à « Annulation ».

La seconde ligne reprend les données telles qu'envoyées dans un précédent fichier (Annexe 2) en changeant, d'une part, le type de « Nouveau » à « Correction » et, d'autre part, les données à modifier (Nace, N° BCE, CP, Energie prélevée, Terme 1, Montant terme 1, Terme 2 ou Montant terme 2, ...). Afin d'identifier précisément les changements réalisés, il est demandé de colorer les cellules modifiées.

ID (réservé CWaPE)		Exonération						
ID ELIA	ID CWaPE	Type	Mois / Année	Energies prélevées (kWh)	Terme 1 (€/MWh)	Montant terme 1 (€)	Terme 2 (€/MWh)	Montant terme 2 (€)
EX0039201706002	CWA020600	Annulation	06.2017	1182164	12,7916	15121,77	2,5495	1506,96
EX0039201706002	CWA020600	Correction	06.2017	1165394	12,7916	14907,26		

## 6. DESCRIPTION DE LA FEUILLE « REMARQUES »

Cette feuille est destinée à apporter des modifications à une entreprise (adresse, téléphone, numéro d'entreprise, ...) et à reprendre les dates d'entrée/ de sortie dans /de l' « accord de branche ».

ID Entreprise (col. A)	ID ELIA (col. V)	ID CWaPE (col. W)	Remarque

## 7. ENTREPRISES ENTREES EN « ACCORD DE BRANCHE » EN COURS D'ANNEE

Pour les entreprises qui entrent en « accord de branche » :

les volumes à exonérer sur base d'un taux de 85 % seront calculés à partir du premier du mois qui suit l'entrée de l'entreprise en « accord de branche ».

Il faut également encoder les consommations depuis le début de l'année.

Pour les entreprises qui sortent de l'« accord de branche » en cours d'année :

les volumes à exonérer sur base d'un taux de 85 % seront calculés jusqu'à la fin du mois de la sortie de l'entreprise de l'« accord de branche ».

Les périodes sur lesquelles portent l'exonération seront reprises dans la colonne Y (Mois/Année). La date précise (Jour/Mois/Année) d'entrée/de sortie en « accord de branche » sera indiquée dans la feuille « Remarques » du fichier.

Exemple :

Statut (réservé CWaPE)						Exonération						Validation (réservé CWaPE)					
Accepté / Refusé	Vérif. RT	Vérif. AB	Vérif. NACE	Vérif. CP	Type	Mois / Année	Energies prélevées (kWh)	Terme 1 (€/MWh)	Montant terme 1 (€)	Terme 2 (€/MWh)	Montant terme 2 (€)	Energies prélevées (MWh)	Energies prélevées validées (MWh)	Energies exonérées (MWh)	Taux d'exonération (%)	Exonérations (€)	Montant à payer par FUA (€)
A	v		v	v	Nouveau	01.2017	383770	12,6350	4848,93	2,5495	489,21	383,770		191,885	50	2424,47	1935,26
A	v		v	v	Nouveau	02.2017	342995	12,6350	4333,74	2,5495	437,23	342,995		171,498	50	2166,87	1729,64
A	v		v	v	Nouveau	03.2017	362828	13,7000	4970,74	2,5495	462,51	362,828		181,414	50	2485,37	2022,86
A	v		v	v	Nouveau	04.2017	288960	13,7000	3958,75	2,5495	368,35	288,960		144,480	50	1979,38	1611,03
A	v		v	v	Nouveau	05.2017	319823	13,7000	4381,57	2,5495	407,69	319,823		159,912	50	2190,79	1783,10
A	v		v	v	Nouveau	06.2017	247490	13,7000	3390,61	2,5495	315,49	247,490		123,745	50	1695,31	1379,82
A	v		v	v	Nouveau	07.2017	148867	13,7000	2039,48	2,5495	189,77	148,868		74,434	50	1019,75	829,98
A	v	v	v	v	Nouveau	08.2017	147670	13,7000	2023,08	2,5495	320,01	147,670		125,520	85	1719,62	1399,61

Une entreprise entre en « accord de branche » le 17.07.2017 : les volumes à exonérer sur base d'un taux de 85 % seront calculés à partir du 01.08.2017.

Une entreprise sort de l'« accord de branche » le 17.07.2017 : les volumes à exonérer sur base d'un taux de 85 % seront calculés jusqu'au 31.07.2017 inclus.